



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

CULTURE :

Adoption du programme
culturel 2026/2027

**Délibération
n°2026/94**

30 Juin 2026

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de sa
transmission en préfecture le
10 juillet 2026 et de son
affichage
à la porte de la Mairie
le 10 juillet 2026

L'An deux mil vingt-six, le trente juin à 18 heures 30, le
Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de
Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, LEVESQUE Jimmy, JACOB
DELESCLOSE Emilie, LEFAUX Eddy, QUÈVREMONT Jean-Luc, AMIOT
Alain, CAPRON Magali, DEMANNEVILLE Christian, FOSSÉ Laurent,
MERBAH Ahmed, CARASCO Laurent, CASCELLA Angéline, DELÉPINE
Séverine, HAVRET Myriam, HONDIER Delphine, LE MOING
Dominique, SÉNÉCHAL Mathilde, VIGREUX Laure, BARTHÉLÉMY
Florent, LARGILLET Agnès, LÉCAUDÉ Francis, VINCENT-DUMESNIL
Vanessa.

Étaient absentes excusées ayant donné pouvoir :

Mme CHEVALLIER Aurélie qui a donné pouvoir à
Mme CAPRON Magali, Mme LEMONNIER Christelle qui a donné
pouvoir à Mme MULET Mercedes, M. MAERTEN Pierre qui a donné
pouvoir à M. TIERCE François, Mme NICOL Gwénaëlle qui a donné
pouvoir à Mme VIGREUX Laure, M. TOCQUEVILLE Raynald qui a
donné pouvoir à M. LEFAUX Eddy, M. NICOLLE Benoît qui a donné
pouvoir à Mme LARGILLET Agnès.

Mme SÉNÉCHAL Mathilde a été élue Secrétaire de la
séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 29

CULTURE : Adoption du programme culturel 2026/2027.

Monsieur Eddy Lefaux, Adjoint au Maire chargé de la Culture, de la Communication et de l'Attractivité, présente à l'assemblée le programme culturel qui s'étalera de septembre 2026 à juillet 2027.

Les évènements et spectacles, les coûts ainsi que la tarification sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

PROGRAMME CULTUREL - ANNÉE 2026/2027

Libellés	Dates	Lieux	Tarifs	Coûts
2026				
Spectacle de Cabaret	Jeudi 3 septembre à 20h30	Halle aux Grains	GRATUIT	4 000 €
Festival de musique Coq'N Roll	Samedi 12 septembre à 16h30	Parc Claude Lemesle	GRATUIT	21 000 €
Journées du Patrimoine	Samedi 19 et dimanche 20 septembre	Place du Général de Gaulle	GRATUIT	GRATUIT
4ème Fête des Normands	Samedi 26 et dimanche 27 septembre	Parc du Colombier	GRATUIT	2 000 €
Ciné-conférence et expo 2nde Guerre Mondiale (à confirmer)	Vendredi 2 octobre à 18h30	Halle aux Grains	GRATUIT	GRATUIT
Spectacle de magie : Pascal Chunlaud	Dimanche 11 octobre à 15h	Halle aux Grains	13€/10€/6,5 €	1 600 €
Téléthon	Vendredi 4 décembre à 20h30	Halle aux Grains	5,00 €	GRATUIT
Nocturne des Marchés Givrés	Vendredi 18 décembre à 18h	Centre-ville	GRATUIT	5 500 €
2027				
Humour : Willy Rovelli	Samedi 30 janvier à 20h30	Halle aux Grains	18€/15€/9€	6 250 €
Théâtre : La presse est unanime	Dimanche 21 février à 15h30	Halle aux Grains	20€/17€/10 €	9 500 €
Concert solidaire du SIGEMD	Samedi 20 mars soir	Halle aux Grains	GRATUIT	GRATUIT
Théâtre : Lit d'embrouilles	Dimanche 4 avril à 15h30	Halle aux Grains	18€/15€/9€	6 000 €
Orchestre symphonique OSAE : Edith Piaf	Dimanche 11 avril à 16h	Halle aux Grains	15€/12€/7,5 €	2 350 €
Hommage à Aznavour (Titiano the Voice)	Dimanche 16 mai	Halle aux Grains	15€/12€/7,5 €	2 200 €
Exposition rétro-mobile	Dimanche 9 mai (à confirmer)	Centre-ville	GRATUIT	200 €
Festival des DJ'S	Vendredi 21 mai à 19h (à confirmer)	Parc Claude Lemesle	GRATUIT	300 €
Théâtre : La Malle aux éclats	4/5 juin (à confirmer)	Halle aux Grains	Prix fixé par l'association	GRATUIT

Sensibilisation : "Journée Tous Ensemble"	Vendredi 11 juin	Parc Claude Lemesle	GRATUIT	3 500 €
Marché en fête et en musique	Vendredi 25 juin à 19h	Plein air	GRATUIT	6 000 €
Festivités du 13 et 14 juillet	Concert	Plein air	GRATUIT	4 000 €
	Feu d'artifice	Plein air	GRATUIT	6 500 €
TOTAL				80 900,00
Technique, catering, SSIAP, Sacem				9 000 €
TOTAL SAISON				89 900,00 €

Catering	1 500 €
SSIAP	1 500 €
Repas	1 500 €
Sacem	4 500 €
TOTAL	9 000 €

MONTANT
TOTAL 89 900,00 €

La Commission Culture, Patrimoine et Attractivité ayant émis un avis favorable lors de sa séance du mercredi 10 juin 2026, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, décide par 29 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- D'adopter la programmation culturelle pour la saison 2026/2027 telle que présentée dans le tableau ci-dessus ;
- D'adopter la tarification des places vendues au public telle que présentée dans le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière